



INTERPELLATION

Auteur UDC, par Eric Jacquod
Objet Moustique-tigre: mesures efficaces et cohérentes
Date 14/06/2024
Numéro 2024.06.186

Le Conseil d'Etat a publié le 21 mai un communiqué sur le développement de la présence du moustique tigre en Valais. Pour freiner le développement de ce vecteur de différentes maladies humaines graves, le Conseil d'Etat encourage la population à éliminer tout récipient pouvant recueillir de l'eau tel que les arrosoirs, les soucoupes de pots de fleurs, les seaux, les pneus, les gouttières, les bidons de récupération des eaux de pluie, etc.

Dans le même temps, on assiste à un développement toujours plus grand dans la plaine du Rhône et donc dans les régions de forte présence humaine de mares, marécages et autres zones humides qui sont autant de gîtes larvaires des moustiques.

Conclusion

Pour lutter contre le moustique tigre et les autres culicidés, le Conseil d'Etat envisage-t-il aussi de mettre un terme à l'autorisation de la mise en place de ces gîtes larvaires, voire à assainir ceux proches des lieux de forte présence humaine?